

Réf : 119 EVAL RA

DUREE D'UNE EVALUATION :

Entre 10 et 20 jours selon le cahier des charges du commanditaire de l'aéroport.
Comprend la préparation de l'expertise, le recueil et l'analyse des données faunistiques, l'élaboration et la restitution du rapport d'expertise.

STRUCTURES AEROPORTUAIRES CONCERNEES :

Toute entité aéroportuaire souhaitant mesurer le risque faunistique de l'aéroport afin de :

- Répondre aux exigences réglementaires
- Répondre aux critères de certification des aéroports dans le cadre du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- Améliorer le programme de prévention du risque animalier sur l'aérodrome
- Valoriser l'environnement aéroportuaire

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes
- Décret n° 2007-432 du 25 mars 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de Mayotte, des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la prévention du péril animalier sur les aérodromes
- Règlement (UE) n° 139/2014 de la commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil
- Annexe 14 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, Volume 1, Conception et exploitation technique des aérodromes
- Manuel des Services d'aéroport, 3^e partie, Prévention et atténuation du risque faunistique, Doc 9137P3

CALENDRIER :

- Compte tenu de la spécificité de la prestation, la date sera définie conjointement

CONDITIONS TARIFAIRES :

- Le devis sera élaboré en intégrant vos demandes (durée...). Contactez-nous.



EVALUATION DU RISQUE ANIMALIER EXPERTISE & ANALYSE FAUNISTIQUE

SOYEZ CONFORME AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES

OBJECTIFS

- Évaluer et suivre le risque animalier sur l'aérodrome et les terrains voisins en conformité avec les exigences réglementaires ;
- Appliquer la méthode d'évaluation du risque animalier préconisée par la réglementation ;
- Connaître et cartographier les principaux milieux attractifs sur l'aérodrome et les terrains voisins ;
- Identifier et localiser les différentes espèces de l'aérodrome ;
- Analyser et apporter des solutions en vue de diminuer le risque animalier et d'améliorer la sécurité aérienne ;
- Proposer un accompagnement adapté, des équipements et des outils facilitant l'évaluation et le suivi du risque.

MÉTHODES D'INTERVENTION

- Recherches bibliographiques liées à l'environnement de l'aéroport considéré ;
- Recueil et analyse documentaire des données fournies par le commanditaire ;
- Application de la méthodologie d'évaluation et de cartographie du risque animalier selon la réglementation ;
- Traitement des données statistiques via le Programme d'Informations de Collisions Animalières (PICA) ;
- Expertise de terrain ;
- Rencontre et échange avec le personnel spécialisé de l'aéroport et les structures environnementales locales ;
- Rédaction d'un rapport d'expertise avec les axes d'amélioration conformément aux exigences réglementaires.